

CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.1006
28 février 2006

FRANÇAIS

COMPTE RENDU DÉFINITIF DE LA MILLE SIXIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le mardi 28 février 2006, à 10 h 20

Président: M. PARK In-kook (République de Corée)

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je déclare ouverte la 1006^e séance plénière de la Conférence du désarmement.

C'est avec une profonde tristesse que nous avons appris que, le 23 février 2006, au moins 56 personnes sont décédées et des douzaines ont été blessées lorsque le toit couvert de neige du marché Basmanny de Moscou s'est effondré.

Deux jours plus tard, le samedi 25 février 2006, un immeuble de cinq étages comprenant des espaces commerciaux et des bureaux s'est effondré dans la capitale du Bangladesh, Dhaka, faisant au moins 19 morts et plus de 50 blessés.

Au nom de la Conférence du désarmement et en mon nom propre, je tiens à adresser nos plus sincères condoléances aux familles des victimes ainsi qu'aux peuples et aux Gouvernements de la Fédération de Russie et du Bangladesh.

Ce matin, je souhaite la bienvenue aux 30 nouveaux diplomates du Ministère égyptien des affaires étrangères, actuellement en formation à Genève.

Conformément au calendrier des séances qui se tiennent sous ma présidence, la Conférence du désarmement procédera cette semaine à un débat ciblé sur le désarmement nucléaire. Je vous rappelle que j'ai suggéré que les délégations interviennent au titre du point intitulé «Évaluation de la réalisation du désarmement nucléaire».

Je voudrais vous informer que, lors de l'examen du calendrier des séances plénières de cette semaine, les coordonnateurs du Groupe des 21 ont demandé que quatre séances plénières soient organisées, deux aujourd'hui et deux jeudi. Cette proposition a été examinée lors des consultations présidentielles du vendredi 24 février et a été ensuite acceptée par les coordonnateurs de tous les groupes ainsi que par la Chine. Le secrétariat vous a communiqué le calendrier approuvé, par le biais des coordonnateurs de vos groupes respectifs. J'apprécie les consultations qui viennent à point nommé et où les délégations font preuve de souplesse et de coopération.

Pour ce qui est de la séance de cet après-midi, le Représentant permanent de Malte, l'Ambassadeur Borg, m'a informé qu'en raison de circonstances imprévues le Ministre maltais des affaires étrangères avait dû reporter sa visite à Genève et ne prendrait donc pas la parole ici aujourd'hui. Cependant, comme je l'ai déjà dit, la séance plénière de cet après-midi a déjà été programmée et sera tenue.

J'ai sur ma liste des orateurs pour la séance plénière d'aujourd'hui la République arabe syrienne, l'Italie, l'Égypte, la Fédération de Russie, l'Argentine, l'Iraq, parlant au nom du Groupe des 21, le Brésil, la France, l'Australie, le Japon et le Myanmar.

Je donne maintenant la parole au représentant de la République arabe syrienne, l'Ambassadeur Bashar Ja'afari.

M. JA'AFARI (République arabe syrienne) (traduit de l'arabe): Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous féliciter de votre accession à la présidence de la Conférence et vous assurer de notre volonté de coopérer sans réserve avec vous pour sortir la Conférence, seule

(M. Ja'afari, Rép. arabe syrienne)

instance multilatérale de négociation sur le désarmement, de l'impasse dans laquelle elle se trouve depuis de nombreuses années. Je voudrais aussi remercier votre prédécesseur, l'Ambassadeur Rapacki, pour les efforts louables qu'il a faits pour revitaliser la Conférence et je m'associe à l'avance à la déclaration que l'Ambassadeur d'Iraq fera au nom du Groupe des 21.

La présente séance consacrée aux armements nucléaires fait suite à l'échec de la septième Conférence d'examen du TNP et du Sommet mondial qui ont eu lieu à New York l'année dernière. Lors de ces deux manifestations, il n'a pas été possible de parvenir à un accord sur des mesures ou des engagements visant à réaliser le désarmement en général et le désarmement nucléaire en particulier. En raison de ces revers inquiétants pour les débats internationaux portant sur ce sujet absolument vital, nous aimerions rappeler certains faits importants. Premièrement, les États parties ont décidé, à la Conférence d'examen de 1995, de proroger le TNP pour une durée indéfinie en contrepartie de l'adoption d'une résolution sur le Moyen-Orient visant à faire de cette région une zone exempte d'armes nucléaires. La Conférence d'examen a alors décidé qu'il fallait poursuivre les efforts pour renforcer le Traité et le rendre universel, adopter des principes et objectifs en vue de son application et établir au Moyen-Orient une zone exempte d'armes nucléaires du même type que celles qui ont été établies par les traités de Rarotonga, Bangkok et Pelindaba et le Traité sur l'Antarctique.

Entre les Conférences d'examen de 1995 et de 2000, les États arabes non parties au TNP ont adhéré à cet instrument en raison des résultats positifs de la Conférence d'examen de 1995, de l'adoption de la résolution faisant du Moyen-Orient une zone exempte d'armes nucléaires et des engagements pris à cette conférence. À cet égard, nous tenons à faire observer qu'en 2005, pour la vingt-sixième année consécutive, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté une résolution (résolution 60/52) appelant à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. Les objectifs de cette résolution annuelle sont de refléter les aspirations des États de la région et sont conformes aux résolutions adoptées par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et le Conseil de sécurité.

Contrastant avec ces faits internationaux et régionaux positifs, Israël reste le seul État du Moyen-Orient à ne pas encore avoir adhéré au TNP et à continuer de refuser de soumettre ses installations au régime de garanties intégrales de l'AIEA malgré les graves menaces que ses installations font peser sur la sécurité des États de la région, y compris Israël lui-même. Dans ces conditions anormales, parce que certaines puissances nucléaires occidentales ont continué de transférer à Israël les technologies les plus récentes, cet État dispose maintenant de huit réacteurs nucléaires sur un territoire qui ne fait pas plus de 25 000 km². Cette situation est sans précédent dans le monde. Ces États occidentaux se déclarent préoccupés par la prolifération des armes nucléaires, mais continuent de fournir à Israël de l'uranium enrichi, de l'eau lourde et d'autres technologies nucléaires.

La Conférence d'examen de 2000 s'est félicitée notamment de l'adhésion de tous les États arabes au TNP. Elle a appelé Israël, seul État du Moyen-Orient à ne pas avoir adhéré au TNP à le faire et à soumettre ses installations au régime de garanties intégrales de l'AIEA. Cependant, Israël, avec l'appui ouvert ou caché de grands États dotés d'armes nucléaires et au mépris flagrant des autres États dotés d'armes nucléaires, qu'ils soient membres de l'AIEA ou de la

(M. Ja'afari, Rép. arabe syrienne)

Conférence du désarmement, continue de fouler aux pieds les vœux de la communauté internationale et d'ignorer ses valeurs et ses lois. En fait, il a délibérément enfoui des déchets nucléaires dans le Golan syrien occupé en violation flagrante du droit international.

L'Assemblée générale adopte régulièrement une résolution intitulée «Le risque de prolifération nucléaire au Moyen-Orient» qui suscite un appui écrasant année après année. Dans la dernière de ces résolutions, la résolution 60/92, elle note qu'Israël demeure le seul État du Moyen-Orient à n'être pas encore partie au TNP et réaffirme qu'il importe qu'Israël adhère au TNP et place toutes ses installations nucléaires sous les garanties intégrales de l'AIEA.

En agissant dans le cadre de la Ligue des États arabes, du Mouvement des pays non alignés et de l'ONU et en adoptant de nombreux projets de résolution et d'initiatives, la Syrie a de bonne foi œuvré pour débarrasser le Moyen-Orient de toutes les armes de destruction massive et en tout premier lieu des armes nucléaires. À cet égard, nous souhaitons mentionner les nombreuses initiatives arabes qui ont été lancées, la plus récente étant celle que la Syrie a proposée au Conseil de sécurité au nom du Groupe des pays arabes en décembre 2003. Cette initiative, qui prenait la forme d'un projet de résolution visant à faire du Moyen-Orient une zone exempte d'armes de destruction massive et en particulier d'armes nucléaires, demeure à l'état de projet soumis au Conseil de sécurité et n'a pas été adoptée parce que de grandes puissances siégeant au Conseil l'ont bloquée pour des raisons politiques qui n'ont rien à voir avec la sauvegarde de la paix et de la sécurité internationales.

Ainsi qu'indiqué dans le préambule de la résolution 60/76 du 8 décembre 2005, intitulée «Suite donnée à l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires», «la persistance des armes nucléaires fait peser une menace sur l'humanité tout entière et ... leur emploi aurait des conséquences catastrophiques pour toutes les formes de vie sur Terre et ... la seule protection contre une catastrophe nucléaire est l'élimination complète des armes nucléaires et la certitude qu'il n'en sera plus jamais fabriqué».

Dans ce contexte, ma délégation tient à faire savoir qu'elle est gravement préoccupée par la dissémination des doctrines militaires axées sur une utilisation éventuelle d'armes nucléaires et par les nouvelles menaces d'emploi de ces armes contre des États qui n'en sont pas dotés. Au lieu de respecter et appliquer l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice en engageant des négociations conduisant à un désarmement nucléaire total sous un contrôle international strict et efficace, certains États ne concentrent leurs efforts que sur la non-prolifération, de manière hautement sélective, tout en continuant à renforcer leurs arsenaux, quantitativement et qualitativement, et à mettre au point des armes nucléaires tactiques. Ils continuent de menacer d'utiliser ces armes, en violation de leurs engagements antérieurs et des obligations qui leur incombent en vertu du droit international et du droit international humanitaire. Pire encore, le droit d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques sous la supervision de l'AIEA est maintenant conditionné par une politique de deux poids deux mesures.

La Syrie a déjà déclaré qu'elle était prête à se joindre à un consensus sur un programme de travail complet et intégré fondé sur l'initiative des cinq Ambassadeurs. Nous continuons de penser que cette initiative reste la meilleure base pour nos futurs travaux. Cependant, nous

(M. Ja'afari, Rép. arabe syrienne)

pensons aussi que le désarmement nucléaire reste notre première priorité et que la création d'un organe subsidiaire de la Conférence qui serait chargé d'examiner la question du désarmement nucléaire est le moins que nous puissions tous attendre. La création d'un tel organe, doté d'un mandat de négociation, serait un pas réel et efficace sur la voie du désarmement nucléaire.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant de la République arabe syrienne, l'Ambassadeur Ja'afari de sa déclaration et de ses mots aimables adressés à la présidence. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur Trezza, de l'Italie.

M. TREZZA (Italie) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, c'est la première fois que je prends la parole sous votre présidence. Je tiens à vous féliciter et à vous adresser mes meilleurs vœux de succès dans l'exercice de vos fonctions. Vous pouvez compter sur l'appui et la coopération de ma délégation. Je voudrais aussi remercier votre prédécesseur, l'Ambassadeur Rapacki, de la Pologne, qui a donné une grande impulsion aux travaux de la Conférence au cours des derniers mois.

Je tiens à m'associer à vos condoléances pour les tragédies qui ont eu lieu à Moscou et Dhaka ainsi que pour le tragique glissement de terrain survenu récemment aux Philippines. Je voudrais aussi souhaiter la bienvenue à la délégation de jeunes diplomates égyptiens qui sont présents dans la galerie. J'espère qu'ils profiteront de nos débats d'aujourd'hui.

Il y a quelques semaines, nous avons célébré la millième séance plénière de la Conférence du désarmement. Certains se sont demandé s'il y avait beaucoup à célébrer. Comme je l'ai dit à cette occasion, il ne faudrait pas sous-estimer les résultats que la Conférence a obtenus par le passé, tout particulièrement dans le domaine des armes de destruction massive. L'interdiction totale de catégories complètes d'armes de destruction massive, à savoir les armes chimiques et biologiques et l'élimination de leurs stocks est selon ma délégation l'un des résultats les plus remarquables jamais obtenus dans le domaine du désarmement à l'échelle internationale. Les résultats ne sont pas aussi satisfaisants pour le désarmement nucléaire, auquel cette séance est consacrée.

La cessation de la dissémination horizontale des armes nucléaires et la limitation à cinq du nombre de pays pouvant conserver des arsenaux nucléaires ont été obtenues à Genève par le biais du TNP. L'interdiction des essais nucléaires a aussi été négociée avec succès par la Conférence. En outre, un certain nombre d'engagements unilatéraux, bilatéraux ou multilatéraux ont conduit à des réductions importantes pendant et après la guerre froide, en particulier en Europe. Un ensemble important de mesures de confiance réduit les risques d'attaques nucléaires surprises. Les zones exemptes d'armes nucléaires et les garanties de sécurité méritent d'être signalées pour compléter le régime existant de désarmement et de non-prolifération nucléaires. Une catégorie de missiles nucléaires a été complètement interdite et plusieurs pays ont renoncé à leurs arsenaux nucléaires ou à leurs programmes nucléaires et sont devenus parties au TNP en qualité d'États non dotés d'armes nucléaires. Ils ont établi le précieux principe selon lequel la possession d'armes nucléaires est réversible. Il faudrait toujours avoir présente à l'esprit l'importance de ces engagements que l'on considère parfois comme allant de soi.

(M. Trezza, Italie)

En revanche, le terrorisme nucléaire reste une menace possible. Un pays a annoncé son retrait du TNP et a déclaré qu'il possédait des armes nucléaires. Des activités nucléaires clandestines ont été révélées. Il a été demandé au Directeur général de l'AIEA de présenter au Conseil de sécurité des rapports sur les activités nucléaires d'un pays. La Conférence d'examen du TNP et le Sommet de l'Assemblée générale de l'année dernière se sont terminés sans donner d'impulsion ou de directives notables sur les questions de désarmement et de non-prolifération.

Les résultats mitigés obtenus jusqu'ici et les difficultés persistantes nous amènent à penser que, malheureusement, une interdiction totale des armes nucléaires par le biais d'un unique engagement multilatéral n'est pas prêt de voir le jour. Une approche par étapes est plus réaliste. Le caractère progressif du processus de désarmement a été à l'origine envisagé dans l'article VI du TNP, qui fait état de négociations sur des mesures efficaces relatives à la cessation de la course aux armements nucléaires à une date rapprochée et au désarmement nucléaire. Cette approche a été confirmée par les décisions adoptées à la Conférence d'examen et de prorogation du TNP de 1995 et par le Document final de la Conférence d'examen du TNP de 2000 qui, en raison du caractère non concluant de la Conférence du TNP de 2005, reste le plus récent instrument consensuel dirigé vers le désarmement nucléaire (au moins pour les États parties au TNP). En adoptant 13 mesures pratiques en vue d'efforts systématiques et progressifs pour appliquer l'article VI du TNP et la décision de 1995 intitulée «Principes et objectifs de la non-prolifération et du désarmement nucléaires», la communauté internationale a reconnu qu'une approche par étapes était celle qui convenait le mieux pour parvenir au désarmement nucléaire. Le fait que la question des armes nucléaires présente de multiples facettes justifie cette approche, qui est largement partagée. J'oserais même dire qu'elle est consensuelle. Ceci ne devrait pas nous faire oublier l'objectif final que constitue l'élimination totale des arsenaux nucléaires.

Nous devons reconnaître qu'au cours des six dernières années la réalité internationale a changé. De nouvelles menaces sont apparues. Le terrorisme international a montré quelles pouvaient être ses tragiques conséquences. Des activités et un trafic nucléaires clandestins ont révélé les risques que pouvait entraîner le fait de maîtriser l'ensemble du cycle du combustible nucléaire. La validité de certains mécanismes multilatéraux de vérification a été remise en question. De nouvelles mesures de coopération ont été élaborées, en particulier dans le cadre du partenariat mondial du G8, pour éliminer les armes de destruction massive, notamment les armes nucléaires.

Certains de ces faits nouveaux ont eu des effets traumatisants et n'ont pas encore été métabolisés par la communauté internationale. C'est peut-être l'une des raisons du manque de résultats notables de la Conférence d'examen du TNP et du sommet de l'Assemblée générale de l'année dernière. Après ces résultats non concluants, la balle du désarmement nucléaire est plus que jamais dans le terrain de la Conférence du désarmement.

C'est pourquoi l'Italie se félicite de la tenue de séances consacrées à la question du désarmement nucléaire et partage les aspirations de ceux qui demandent que l'on fasse davantage d'efforts pour éliminer les armes nucléaires. Nous continuerons, avec nos partenaires de l'Union européenne, à encourager la réalisation de progrès dans ce domaine, en ayant présentes à l'esprit

(M. Trezza, Italie)

les stratégies et les positions communes sur les armes de destruction massive et les questions nucléaires qui ont déjà été présentées à la Conférence par les présidences de l'Union européenne.

Afin de parvenir à un accord sur le programme de travail de la Conférence, nous appuyons la création d'organes subsidiaires, dont un sur le désarmement nucléaire.

Je voudrais conclure en disant que le point 1 de l'ordre du jour de la Conférence mentionne la question de la «cessation d'une course aux armements nucléaires». Cette cessation a été l'un des résultats obtenus à la fin de la guerre froide. Non seulement la course aux armements nucléaires a cessé, mais des réductions importantes, bien qu'insuffisantes, ont eu lieu. Nous devons éviter une nouvelle spirale nucléaire et nous ne pouvons pas revenir au temps de la guerre froide. Le moyen le plus prometteur et le plus réaliste est l'arrêt de la production de matières fissiles destinées à la réalisation d'explosions nucléaires. Dans le Document final de la Conférence d'examen du TNP de 2000, nous sommes clairement invités à conclure une négociation sur un traité visant cet objectif. Nous traiterons cette question au cours des séances à venir. Je confirme qu'une telle négociation, qui concerne les questions sur lesquelles nous axons actuellement nos débats, est et demeure notre priorité à la Conférence du désarmement.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie l'Ambassadeur Trezza, de l'Italie, pour sa déclaration et ses mots aimables adressés à la présidence. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur Shoukry, de l'Égypte.

M. SHOUKRY (Égypte) (traduit de l'arabe): Monsieur le Président, je vous félicite sincèrement de votre accession à la présidence et je tiens à réaffirmer la volonté qu'a la délégation égyptienne d'appuyer tous les efforts résolus que vous ferez pour relancer les travaux de la Conférence. Nous souhaitons apporter une contribution constructive et positive à la cessation de la crise que connaît la Conférence et servir les intérêts de toutes les parties, conformément au mandat de la Conférence. Dans ce contexte, l'Égypte se félicite de ce que l'ordre du jour ait été adopté le 24 janvier, et réaffirme qu'elle est prête à agir selon le calendrier proposé et conformément à l'ordre du jour et au règlement intérieur.

L'impasse dans laquelle reste la Conférence du désarmement préoccupe beaucoup l'Égypte, surtout au moment où les problèmes de sécurité internationale et régionale croissent à la fois en ampleur et en gravité. Cependant, en dépit des modifications importantes survenues dans le climat en matière de sécurité, de nombreux pays, dont l'Égypte, continuent d'œuvrer à la préservation du cadre multilatéral pour le désarmement. Ceci est reflété dans notre attachement constant à la Conférence, unique instance multilatérale de négociation sur le désarmement. À cet égard, nous tenons à exprimer notre appui à la déclaration du Groupe des 21 qui sera faite aujourd'hui, à la déclaration faite par le Groupe le 15 mars 2005 et à la déclaration du Groupe arabe, faite le 23 juin de l'année dernière.

Le véritable problème de la Conférence du désarmement est le manque de volonté politique de la part de certains États pour poursuivre les efforts susceptibles de déboucher sur des résultats concrets dans le domaine du désarmement, conformément aux priorités arrêtées. Ces positions ne sont pas compatibles avec les appels lancés pour sortir de l'impasse en traitant les

(M. Shoukry, Égypte)

questions de désarmement de manière sélective. Je pense qu'il est clair pour tous qu'aucun progrès réel ne peut être réalisé si l'on ne traite pas sur un pied d'égalité les intérêts et priorités de toutes les parties; ceci constitue une base pour lancer toute initiative multilatérale. Nous devons donc conserver l'ordre du jour annuel de la Conférence tel qu'il est parce qu'il constitue l'ossature de nos travaux. Il faut aussi mettre fin aux tentatives visant à contourner cet ordre du jour parce qu'elles perturbent l'équilibre délicat qui a été obtenu par consensus et parce que cet ordre du jour est la base de nos travaux ici et une référence à laquelle il ne faudrait pas toucher. En outre, nous prenons au sérieux les questions de désarmement, tant dans nos paroles que dans nos actes. Nos priorités et la coopération sur ces questions doivent être prises au sérieux si nous voulons parvenir à une paix et une sécurité internationales et régionales en coopération avec tous les membres de la Conférence.

Le désarmement nucléaire reste une priorité pour l'Égypte, tant à l'échelle régionale qu'à l'échelle internationale, parce que nous sommes convaincus que, tant qu'il y aura des armes nucléaires, on ne pourra jamais parvenir à une paix et une stabilité réelles. À cet égard, nous avons été déçus que la Conférence du désarmement n'ait pas réussi à donner suite aux appels que lui avait lancés la sixième Conférence d'examen du TNP pour qu'elle établisse un organe subsidiaire chargé de traiter la question du désarmement nucléaire et engage des négociations sur un traité d'arrêt de la production de matières fissiles. Par ailleurs, nous réaffirmons notre engagement de réaliser les objectifs énoncés dans le Document final de la Conférence d'examen, en particulier les 13 mesures relatives au désarmement nucléaire.

Le désarmement nucléaire doit rester au premier rang des priorités de la Conférence, compte tenu de la priorité qui lui a été accordée dans le Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Les États membres de la Conférence devraient assumer leurs responsabilités internationales en poursuivant les efforts de manière à parvenir à un désarmement nucléaire général et complet. Ce résultat peut être obtenu en négociant le traité sur les matières fissiles. Nous attendons avec intérêt que la Conférence assume ses responsabilités pour ce qui est d'adopter une convention globale présentant un intérêt réel dans la perspective du désarmement nucléaire et pas seulement une mesure partielle. Ce traité doit intégrer tous les éléments des autres traités de désarmement fructueux si l'on veut qu'il soit efficace et appliqué à la lettre.

Un des principaux défis auxquels notre monde contemporain doit faire face est l'établissement d'un système international qui puisse apporter la paix et la sécurité à tous les membres de la communauté internationale. Il ne fait aucun doute que ce noble objectif devient encore plus difficile à atteindre dans un monde en évolution rapide qui fait face à des changements mondiaux brutaux. Il est aussi rendu plus difficile à atteindre par les tendances, observées en particulier dans le domaine du désarmement, à traiter de manière sélective des questions essentielles qui sont à la base même du désarmement. Nous sommes convaincus que les tendances de plus en plus fortes en ce sens menacent les résultats déjà obtenus et les futures perspectives du multilatéralisme. Nous attendons avec impatience la fin de ces tendances destructrices qui sont fondées sur l'égoïsme, afin que l'on puisse contenir leurs effets néfastes sur les travaux de la Conférence et rétablir la confiance dans les efforts communs visant à

(M. Shoukry, Égypte)

promouvoir les principes partagés que nous chérissons et qui devraient consolider la paix et la sécurité internationales.

D'autre part, l'Égypte est pleinement convaincue de l'importance du Traité sur la non-prolifération nucléaire en tant qu'élément essentiel du désarmement et de la non-prolifération. Il a prouvé son efficacité en permettant de combattre et limiter la prolifération nucléaire pendant plus d'un quart de siècle. Le fait que l'écrasante majorité des États ont adhéré au TNP montre qu'ils sont convaincus de son importance pour débarrasser le monde du spectre de la guerre nucléaire.

La dimension régionale du désarmement, en particulier le désarmement nucléaire, est de la plus haute importance pour nous en raison des menaces que fait peser l'insécurité permanente dans la région. Nous sommes convaincus qu'une approche régionale du désarmement conduira en fin de compte à un renforcement de la sécurité au niveau international. Les États arabes ont rejeté l'option nucléaire en devenant parties au TNP et ont approuvé en 1995 la prorogation du Traité pour une durée indéfinie parce qu'ils sont convaincus que l'on ne peut garantir la paix et la sécurité qu'en appliquant la résolution sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. Dans ce contexte, le Document final de la sixième Conférence d'examen était très clair; la Conférence y a réaffirmé «combien il importe, pour la réalisation de l'objectif de l'adhésion universelle dans la région du Moyen-Orient, qu'Israël adhère à cet instrument et soumette toutes ses installations nucléaires aux garanties généralisées de l'Agence».

L'Égypte estime que toutes les mesures pratiques doivent être prises pour assurer l'universalité du TNP. Elle appelle tous les membres de la communauté internationale, en particulier les États ayant une responsabilité spéciale en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales, et la Conférence du désarmement à s'acquitter de cette responsabilité conformément aux points 1 et 2 de l'ordre du jour. Les fausses excuses données par certains et les tentatives faites pour imposer des conditions de manière à réduire à néant cet objectif ne sont pas compatibles avec les réalités régionales. Elles ne sont qu'une preuve supplémentaire de l'application d'une politique de deux poids, deux mesures et auront des conséquences désastreuses pour l'avenir du régime de non-prolifération dans son ensemble et la crédibilité de nos futures options. Le fait que certains pays ne s'acquittent pas de leurs engagements ne fera que mettre en danger la sécurité internationale et régionale, déstabiliser le régime de non-prolifération et empêcher la communauté internationale de travailler de concert pour combattre les dangers auxquels nous faisons tous face.

Pour conclure, nous nous félicitons de l'approche axée sur le renforcement de la confiance et de la priorité que la Conférence lui a donnée cette année. Cependant, cette approche doit être fondée sur la réciprocité et l'égalité de tous et non sur les intérêts d'une partie au détriment de l'autre. Il est aussi important d'établir un dialogue constructif entre les groupes régionaux et entre les délégations par le biais des groupes régionaux afin de créer le climat de confiance dont nous avons assurément fortement besoin, compte tenu des obstacles qui ont récemment entravé nos travaux multilatéraux.

(M. Shoukry, Égypte)

Enfin, je tiens à remercier le Président et mes collègues et à souhaiter la bienvenue au groupe de jeunes diplomates en visite ici. Je suis convaincu que cette visite au début de leur carrière aura de très importantes incidences sur leur avenir.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie l'Ambassadeur Shoukry, de l'Égypte, pour sa déclaration et pour ses mots aimables adressés à la présidence. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur Loshchinin, de la Fédération de Russie.

M. LOSHCHININ (Fédération de Russie) (traduit du russe): Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous remercier, vous et tous les membres de la Conférence, pour les condoléances que vous nous avez adressées après le tragique événement qui a eu lieu à Moscou.

Nous vous souhaitons la bienvenue à ce poste important et un plein succès parce que ce succès sera celui de tous. Vous pouvez compter sur l'appui et la coopération de la délégation russe.

Nous avons maintes fois répété que nous ne formulerions pas d'objections contre la proposition des cinq Ambassadeurs sur le programme de travail de la Conférence si elle peut servir de base à un consensus. Dans ce contexte, nous ne formulerons pas non plus d'objections contre le mandat proposé sur la question du désarmement nucléaire. Nous comprenons l'importance que cette question revêt pour la communauté internationale et nous confirmons l'engagement que nous avons pris de nous acquitter de nos obligations, notamment au titre de l'article VI du TNP.

Tout d'abord, la question la plus importante. La Russie s'acquitte de ses obligations concernant les réductions progressives de ses arsenaux nucléaires, en premier lieu par le biais d'accords avec les États-Unis et, en deuxième lieu, sur une base unilatérale. Ces dernières années, ce processus a pris un nouvel élan. Nous tenons à mentionner la contribution que le Bélarus, le Kazakhstan et l'Ukraine y ont apportée en renonçant aux armes nucléaires et en devenant parties au TNP en qualité d'États non dotés d'armes nucléaires.

À la récente Conférence d'examen du TNP, la Russie a communiqué de nombreuses informations sur la réduction de ses armes nucléaires. Ceci pourra vous sembler fastidieux, mais je me dois de citer un certain nombre de chiffres importants qui confirment que, dans le domaine du désarmement nucléaire, des processus essentiels sont en cours, que nous ne pouvons ignorer. Entre 1991 et aujourd'hui, la Russie a réduit de plus de cinq fois le nombre total d'armes nucléaires figurant dans ses stocks. Dans le même temps, elle a réduit de quatre fois ses arsenaux nucléaires non stratégiques par rapport au niveau de l'Union soviétique en 1991. Aujourd'hui, les armes nucléaires non stratégiques de la Russie sont déployées uniquement sur notre territoire national et sont regroupées dans les bases centrales de stockage du Ministère russe de la défense.

La contribution la plus importante au désarmement nucléaire reste le traité à durée indéfinie sur l'élimination des missiles à moyenne et courte portée. En application de ce traité, nous avons complètement détruit les missiles terrestres de deux catégories, celle dont la portée va de 500 à 1 000 km et celle dont la portée va de 1 000 à 5 500 km, soit un nombre total de 1 846 missiles et 825 installations de lancement. Je le répète, ces missiles n'existent plus et ces

(M. Loshchinin, Fédération de Russie)

deux catégories ont été éliminées. L'application des dispositions du Traité sur la réduction des armements stratégiques offensifs (SORT) se poursuit, en avance sur le calendrier. En vertu de ce traité, le niveau de nos armements ne devait pas dépasser 1 600 vecteurs et 6 000 têtes nucléaires au 5 décembre 2001. En fait, à cette date, les nombres réels étaient de 1 136 et 5 518 respectivement.

Nous poursuivons notre politique consistant à continuer d'éliminer les armements stratégiques offensifs. Comme chacun le sait, le traité susmentionné oblige la Russie et les États-Unis à réduire et limiter leurs têtes nucléaires stratégiques à un total ne dépassant pas 1 700 à 2 200 unités pour chaque partie à la date du 31 décembre 2012 au plus tard. Il s'agit d'une réduction très importante. Le Traité de Moscou, avec la déclaration russo-américaine du 24 mai 2002 sur les nouvelles relations stratégiques, constitue un pas majeur vers le désarmement nucléaire, d'une grande importance pour façonner le régime international de sécurité du XXI^e siècle. Le Traité SORT assure la prééminence du processus de désarmement nucléaire et de maîtrise des armements nucléaires et est une contribution majeure à l'application de l'article VI du TNP par la Russie. En suivant sa politique de réduction régulière de ses armes nucléaires, au milieu de l'année 2005, la Russie avait déjà détruit un total de 1 328 installations de lancement de missiles balistiques intercontinentaux et de missiles balistiques lancés par sous-marin, 2 670 missiles, 45 sous-marins nucléaires stratégiques et 66 bombardiers lourds. Au 1^{er} janvier 2006, la Russie comptait 927 vecteurs déployés pour les armements stratégiques offensifs et 4 399 têtes militaires. Ces chiffres seront régulièrement réduits.

Je tiens à souligner que la Russie considère qu'il importe de rendre irréversible le processus de réduction des armes nucléaires. Un moyen efficace pour assurer cette irréversibilité consiste à recycler les matières fissiles de qualité militaire qui ne sont plus nécessaires à des fins de défense. La Russie prend des mesures pour préparer l'application d'un programme de recyclage du plutonium superflu de qualité militaire dont il a été déclaré qu'il n'était plus nécessaire à des fins d'armement. Une condition essentielle pour pouvoir lancer ce programme est de disposer d'un financement multilatéral adéquat. La Russie s'emploie à arrêter les quelques réacteurs industriels russes fonctionnant au graphite-uranium encore existants qui servent à produire du plutonium de qualité militaire. Les matières produites par ces réacteurs ne sont pas utilisées pour fabriquer des armes. En Russie, l'uranium fortement enrichi récupéré par suite des réductions des armements stratégiques est transformé à grande échelle en combustible pour réacteur, c'est-à-dire en uranium faiblement enrichi de qualité non militaire. En septembre 2005, conformément à un accord conclu le 18 février 1993 entre les Gouvernements de la Russie et des États-Unis d'Amérique, 250 tonnes d'uranium fortement enrichi, soit à peu près l'équivalent de 10 000 têtes nucléaires, ont été transformées en uranium faiblement enrichi. D'ici 2013, un total de 500 tonnes d'uranium fortement enrichi sera éliminé conformément à cet accord.

Les mesures que nous avons prises sur la voie du désarmement nucléaire ont été accompagnées de modifications structurelles adéquates dans le secteur des armes nucléaires. Nous avons réduit de moitié notre capacité de production, qui n'est plus nécessaire à des fins de défense. Nous attachons une importance particulière aux efforts visant à assurer l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires que la Russie a ratifié. Cet instrument peut être un rempart solide contre une amélioration qualitative des armes nucléaires et

(M. Loshchinin, Fédération de Russie)

renforcer l'irréversibilité des réductions en cours. C'est aussi un des éléments les plus importants du système de sécurité internationale et un moyen de combattre la prolifération des armes de destruction massive. Nous félicitons les États qui ont signé et ratifié ce traité. Cependant, nous sommes préoccupés par le fait que cet instrument important n'est pas encore entré en vigueur. Nous espérons que les 11 États sur 44 qui ne l'ont pas encore fait prendront les mesures nécessaires pour y adhérer dans les plus brefs délais. Il est aussi important que, dans l'intervalle, le moratoire sur les explosions expérimentales d'armes nucléaires et toutes les autres explosions nucléaires continue d'être respecté.

Toutes les armes nucléaires de la Russie, y compris les armes non stratégiques, sont contrôlées dans des conditions de sécurité. Cette sécurité est assurée grâce à un ensemble de mesures organisationnelles, administratives et techniques. Nous avons fait le maximum pour empêcher tout accès non autorisé à ces armes, y compris au moyen de limitations très strictes sur les informations les concernant, et nous avons assuré la protection adéquate des endroits où des têtes nucléaires sont entreposées. La Russie a élaboré et appliqué un ensemble de mesures pour prévenir les actes terroristes. Nous procédons périodiquement à des inspections complètes de toutes les installations présentant un risque nucléaire ou un risque de rayonnement. La Russie a fait la preuve de son attitude responsable en matière de stockage et de transport d'armes nucléaires dans des conditions de sécurité en réalisant sur son territoire des exercices spéciaux en août 2005, avec la participation de 49 observateurs et de 17 États. Je peux dire que c'était un acte de transparence sans précédent. Nous espérons que d'autres États possédant des armes nucléaires prendront des mesures similaires.

Par ses actions concrètes, la Russie témoigne de son attachement à ses obligations au titre de l'article VI du TNP. Nous souhaitons le strict respect et le renforcement de ce traité qui figure parmi les plus importants. Tous les éléments fondamentaux de cet instrument (désarmement nucléaire, non prolifération et utilisations pacifiques de la technologie nucléaire) sont étroitement liés. Ainsi que l'a montré la Conférence d'examen de l'année dernière, le TNP reste un élément irremplaçable de la sécurité et de la stabilité internationales. La Conférence d'examen n'a pas été en mesure de formuler des recommandations spécifiques en faveur de la poursuite du renforcement du TNP, mais elle a réaffirmé le point essentiel: il faut faire face aux nouveaux défis et aux nouvelles menaces contre le régime de non-prolifération en s'appuyant sur le TNP.

La Russie appelle tous les États à respecter strictement leurs obligations au titre du TNP et de leur accord de garanties avec l'AIEA et à mettre au point des mesures efficaces pour empêcher le commerce illicite d'équipements, de technologies et de matières nucléaires. Dans ce contexte, nous appuyons les travaux du Comité 1540 du Conseil de sécurité de l'ONU et soulignons combien il importe que la résolution 1540 soit pleinement appliquée par tous les États Membres de l'ONU. Ici, nous insistons une fois de plus sur le fait que les tâches consistant à prévenir la prolifération d'armes de destruction massive et à lutter contre le terrorisme doivent être menées à bien dans le strict respect du droit international, en tenant compte des intérêts légitimes des États. La Russie a toujours préconisé le renforcement du système de garanties de l'AIEA et l'universalisation du Protocole additionnel, ce qui permettrait à l'Agence de vérifier que les matières et les équipements nucléaires sont utilisés à des fins strictement pacifiques et assurerait la transparence des programmes nucléaires nationaux. La Russie a mis au point et

(M. Loshchinin, Fédération de Russie)

applique un programme national d'appui scientifique et technique pour les garanties de l'AIEA. Avec les États-Unis d'Amérique, elle réalise un projet visant à régler le problème de la sécurité des sources radioactives à risque élevé dans le cadre du plan d'action de l'AIEA pour la lutte contre le terrorisme nucléaire. Elle a signé la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire, qui a été élaborée à son initiative dans le cadre de l'ONU. Nous remercions tous les États pour le large appui qu'ils ont apporté à cette convention, qui constituera une base solide pour la coopération internationale dans la lutte contre le terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive.

Il faut prévenir le nouveau danger que constituerait l'acquisition d'armes nucléaires et de matières nucléaires par des terroristes et nous devons donner la priorité à sa neutralisation. Nous espérons que l'examen des questions de désarmement nucléaire sous votre direction nous permettra d'avancer sur cette question.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie l'Ambassadeur Loshchinin, de la Fédération de Russie, pour sa déclaration et les mots chaleureux qu'il m'a adressés. Je donne maintenant la parole au représentant de l'Argentine, M. Marcelo Valle Fonrouge.

M. VALLE FONROUGE (Argentine) (traduit de l'espagnol): Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter de votre accession à la présidence et de vous assurer de l'appui de notre délégation pour mener à bien les travaux qui permettront d'engager des négociations sur des instruments de limitation des armements et de désarmement.

Je ferai quelques brèves observations et rappellerai les idées que ma délégation a déjà formulées ici dans l'exposé qu'elle a fait sur ce point de l'ordre du jour le 22 juin 2005.

Sur la base de négociations tenues de bonne foi, les États dotés d'armes nucléaires doivent tenir compte de l'engagement sans équivoque pris en faveur de la réalisation des objectifs dans le domaine du désarmement nucléaire. Il est souhaitable que des progrès soient réalisés dans ce domaine dans les instances pertinentes de désarmement, mais nous accueillerons avec satisfaction tous les progrès qui seront faits pour réduire les arsenaux, y compris les progrès qui seront réalisés au niveau bilatéral. Nous espérons que les efforts seront intensifiés, que la communauté internationale sera informée des nouvelles initiatives lancées et que les mesures adoptées à cette fin refléteront les principes d'irréversibilité, de transparence et de vérification afin de donner effet à l'obligation contractée au titre de l'article VI du TNP et la responsabilité additionnelle qui incombe à ceux qui sont aussi membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU.

Une série de mesures pratiques ont été définies pour mener des efforts systématiques et progressifs en vue de l'élimination complète des armes nucléaires. Elles comprennent des appels à la signature et à la ratification pour que le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) entre rapidement en vigueur et que des négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles soient engagées immédiatement. Nous appelons les États à adopter rapidement les mesures nécessaires pour assurer l'universalisation du TICE et réaffirmons la nécessité de maintenir un moratoire sur les essais d'armes nucléaires.

(M. Valle Fonrouge, Argentine)

La création d'un organe subsidiaire chargé de traiter la question du désarmement nucléaire constitue un pas en avant pour ce qui est du respect de l'article VI du TNP. Un engagement à ne pas utiliser en premier l'arme nucléaire est un préalable indispensable pour progresser sur cette voie afin de parvenir à un désarmement général et complet. Tous les régimes de désarmement ont été précédés d'une interdiction d'emploi. On peut citer par exemple l'interdiction des armes chimiques. L'Argentine rejette les arguments selon lesquels des progrès dans le domaine du désarmement nucléaire sont conditionnés par des progrès dans le domaine des armements classiques. Ainsi, comme notre délégation l'a dit au fil des ans dans toutes les instances compétentes, nous déplorons les doctrines de sécurité autorisant l'utilisation d'armes nucléaires. Ces politiques peuvent affecter l'efficacité des efforts de non-prolifération horizontale.

L'Argentine considère que les zones exemptes d'armes nucléaires contribuent fortement à la paix et à la sécurité internationales en définissant des espaces où l'on ne peut employer ou menacer d'employer de telles armes. La réunion sur les zones exemptes d'armes nucléaires tenue à Mexico en 2005 a contribué à faire connaître à la communauté internationale les activités menées dans le contexte des diverses zones. Nous souhaitons que ces zones soient pleinement appuyées à la fois par les États des régions concernées et par les puissances nucléaires par le biais de protocoles, comme le Secrétaire général de l'OPANAL l'a demandé à ces puissances dans des lettres qui leur a adressées.

L'Argentine considère que l'utilisation d'armes nucléaires au titre de la légitime défense en réponse à une attaque au moyen d'armes classiques ne peut pas être justifiée par le droit international parce qu'elle est disproportionnée par rapport à l'objectif de défense reconnu par l'Article 51 de la Charte des Nations Unies, comme la Cour internationale de Justice l'a maintes fois répété en soulignant que le critère de proportionnalité était un élément essentiel de la légitime défense. Nous invitons instamment les États dotés d'armes nucléaires à revoir et retirer complètement les déclarations interprétatives qu'ils ont faites lorsqu'ils ont signé les protocoles additionnels au Traité de Tlatelolco.

L'Argentine appuie la création d'un organe subsidiaire de la Conférence chargé de traiter la question des garanties négatives de sécurité afin que les États qui renoncent aux armes nucléaires obtiennent des États qui en sont dotés qu'ils s'engagent à ne jamais les utiliser contre eux. Ceci pourrait se faire par le biais d'un accord négocié dans le contexte du TNP ou par le biais d'un protocole à cet instrument.

À cet égard, nous réaffirmons qu'un accord sur de telles garanties ne devra en aucun cas porter atteinte aux garanties déjà données par les pays dotés d'armes nucléaires dans le cadre des zones exemptes de telles armes et dans le cadre des résolutions du Conseil de sécurité.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant de l'Argentine, M. Valle Fonrouge, pour sa déclaration et ses mots aimables adressés à la présidence. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur Baba H. Al-Shibib, de l'Iraq, qui intervient au nom du Groupe des 21.

M. AL-SHIBIB (Iraq) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, comme c'est la première fois que ma délégation prend la parole sous la présidence de la République de Corée, permettez-moi de vous féliciter pour la tâche difficile que vous réalisez avec beaucoup de dévouement et de pertinence. Soyez assuré de l'appui et de la coopération sans réserve de ma délégation.

Je voudrais aussi remercier sincèrement l'Ambassadeur Rapacki, de la Pologne, le précédent Président de la Conférence du désarmement, pour les efforts inlassables qu'il a faits pour revitaliser la Conférence.

Vu la grande importance que le Groupe des 21 attache au désarmement nucléaire, c'est un honneur et un privilège pour moi, ainsi que pour ma délégation, de faire une déclaration sur la question.

Le Groupe des 21 salue l'initiative prise par les six Présidents de la session de 2006 pour que la Conférence tienne des débats structurés sur les points de l'ordre du jour.

La séance plénière d'aujourd'hui, consacrée à la question du désarmement nucléaire, est particulièrement importante pour notre Groupe. Nous espérons que la Conférence pourra profiter de l'occasion pour traiter la question sur le fond, alors que des occasions de faire face aux défis du désarmement nucléaire ont été récemment ratées. À cet égard, le Groupe des 21 regrette qu'il n'y ait pas eu d'accord sur le désarmement et la non-prolifération nucléaires au Sommet mondial de 2005 ainsi que dans d'autres réunions consacrées au désarmement. Le Groupe des 21 considère que la simple existence d'armes nucléaires et la possibilité qu'on les utilise ou menace de les utiliser constituent une menace permanente pour l'humanité. Tant qu'il y aura des armes nucléaires, il y aura un risque de prolifération. Nous sommes convaincus qu'il faut progresser d'urgence tant sur le désarmement nucléaire que sur la non-prolifération nucléaire, en particulier par le biais de négociations multilatérales.

Le Groupe souligne que le désarmement nucléaire demeure la priorité absolue pour la Conférence du désarmement. Le Groupe a présenté des propositions, sous les cotes CD/1570 et CD/1571, pour la création d'un comité spécial du désarmement nucléaire chargé d'entamer des négociations sur un programme échelonné visant à éliminer complètement les armes nucléaires selon un calendrier déterminé, au moyen notamment d'une convention portant sur ces armes. Le mandat relatif au désarmement nucléaire qui figure dans la proposition des cinq Ambassadeurs (CD/1693/Rev.1) reste en deçà de ces attentes, mais le Groupe a déclaré qu'il était prêt à se joindre à un consensus sur la base de ladite proposition.

Nous rappelons l'avis consultatif de 1996 par lequel la Cour internationale de Justice a conclu à l'unanimité qu'il existe une obligation de poursuivre de bonne foi et de mener à terme des négociations conduisant au désarmement nucléaire dans tous ses aspects, sous un contrôle international strict et efficace.

Nous sommes gravement préoccupés par l'absence de perspectives de progrès après l'engagement sans équivoque que les États dotés d'armes nucléaires ont pris, lors de la Conférence d'examen du TNP de 2000, d'éliminer totalement leurs arsenaux nucléaires afin de parvenir au désarmement nucléaire.

(M. Al-Shibib, Iraq)

Les États du Groupe des 21 qui sont parties au TNP regrettent profondément l'absence de volonté politique qui a empêché la Conférence d'examen du TNP de 2005 de parvenir à des résultats concrets. Dans cette perspective, les mesures pratiques sur la voie du désarmement nucléaire qui ont été arrêtées par la Conférence d'examen du TNP de 2000 restent valables et doivent être appliquées à un rythme accéléré.

Le Groupe des 21 appelle tous les États à s'acquitter pleinement de leurs engagements concernant le désarmement et la non-prolifération nucléaires et à s'abstenir de tout acte pouvant déboucher sur une nouvelle course aux armements nucléaires, notamment la mise au point de nouvelles armes nucléaires ou de nouveaux types d'armes nucléaires ou leur modernisation.

Le Groupe des 21 souligne que les principes fondamentaux de transparence, de vérification et d'irréversibilité doivent être appliqués à toutes les mesures de désarmement nucléaire.

Le Groupe souligne aussi la nécessité de diminuer le rôle des armes nucléaires dans les politiques de sécurité pour réduire au minimum le risque que de telles armes soient un jour utilisées et pour faciliter leur élimination complète. Le Groupe des 21 se déclare préoccupé par les politiques nucléaires qui élargissent les possibilités d'utiliser des armes nucléaires et abaissent le seuil pour recourir à de telles armes.

Insistant pour l'entrée en vigueur rapide du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, le Groupe des 21 appelle à encourager et maintenir les moratoires sur les explosions expérimentales d'armes nucléaires et toutes les autres explosions nucléaires.

Le Groupe des 21 est préoccupé par le fait que la Conférence du désarmement n'a toujours pas réussi à établir son programme de travail. Il demande à nouveau aux membres de la Conférence de faire preuve de la volonté politique nécessaire pour que celle-ci puisse reprendre ses travaux de fond en créant immédiatement un comité spécial chargé de la question urgente du désarmement nucléaire.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie l'Ambassadeur Al-Shibib, de l'Iraq, intervenant au nom du Groupe des 21, pour sa déclaration et ses mots aimables adressés à la présidence. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur da Rocha Paranhos, du Brésil.

M. da ROCHA PARANHOS (Brésil) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter pour votre accession à la présidence et de vous assurer de la coopération sans réserve de la délégation brésilienne. Je souhaite aussi rendre hommage à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Rapacki, pour les efforts qu'il a faits afin d'organiser les travaux de fond tout au long de cette année dans le cadre de l'initiative des six Présidents. Ma délégation tient aussi à s'associer à la déclaration que vient de faire le Groupe des 21. Je tiens aussi à saluer l'initiative que vous avez prise en nous invitant à tenir un débat structuré sur le désarmement nucléaire, qui constitue la priorité absolue pour le Brésil dans cette instance. D'ores et déjà, permettez-moi d'exprimer l'espoir que cet exercice débouchera sur un engagement politique pris par tous les membres de tenter de réduire les divergences sur le programme de travail de la Conférence du désarmement. Comme il l'a déjà dit, le Brésil appuie sans réserve la proposition des cinq Ambassadeurs.

(M. da Rocha Paranhos, Brésil)

Sans préjuger de la possibilité d'aborder des éléments supplémentaires lors des prochaines séances, je tiens à souligner que les remarques de ma délégation se limiteront aujourd'hui à ce que vous avez vous-même proposé, le point intitulé «Évaluation de la réalisation du désarmement nucléaire».

À cet égard, il est très frustrant de devoir se limiter à reconnaître que peu de progrès, si tant est qu'il y en ait eu, ont été réalisés dans ce domaine au cours des dernières années.

La fin de la guerre froide a fait naître l'espoir que le désarmement nucléaire pourrait être considéré comme un objectif réaliste et que les États dotés d'armes nucléaires adopteraient de nouvelles mesures pour s'acquitter de leurs obligations au titre de l'article VI du TNP.

Cependant, le fait qu'un petit nombre d'États manquent de volonté politique, ne serait-ce que pour appliquer les décisions prises par la Conférence dans les années 90 et pour continuer à négocier des traités sur le désarmement nucléaire, reste le principal obstacle à tout progrès politique important dans cette instance.

À ce stade, il serait superflu d'analyser longuement l'argument du manque de volonté politique. Il suffit de souligner que le dernier document important négocié avec succès dans cette instance, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, qui remonte au milieu des années 90, n'est pas encore entré en vigueur.

La création d'un comité spécial, décidée à l'unanimité par cette instance en 1995 (le «mandat Shannon», sur une interdiction de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires a été constamment différée.

Le fait que la Conférence n'a pas réalisé de travaux de fond depuis tant d'années et l'absence de résultats à la Conférence d'examen du TNP de 2005 et au Sommet des Nations Unies de l'année dernière témoignent clairement de ce manque, incompréhensible, préoccupant et injustifiable, de volonté politique de progresser dans le domaine du désarmement nucléaire.

La situation est encore aggravée par le fait que les États non dotés d'armes nucléaires observent avec beaucoup de déception un changement manifeste d'orientation de certains États dotés d'armes nucléaires qui, alors qu'ils s'étaient engagés en faveur du désarmement nucléaire, ne mettent pratiquement plus l'accent que sur la lutte contre la prolifération. En adoptant cette perspective équivoque, ils semblent considérer que le désarmement nucléaire n'est pas pertinent ou est dépassé.

Nous sommes absolument opposés à cette conception parce que, sans aucune base rationnelle, elle justifie le maintien d'énormes arsenaux nucléaires, ce qui ne peut que réduire la stabilité internationale.

Malheureusement, au lieu de mettre moins l'accent sur les armes nucléaires dans leurs doctrines de sécurité, certains États dotés de telles armes ont entrepris des programmes de

(M. da Rocha Paranhos, Brésil)

recherche sur de nouvelles armes et ont introduit de nouvelles doctrines de désignation d'objectifs.

En outre, les manifestations d'intérêt pour la mise au point de nouveaux types d'armes nucléaires encore plus perfectionnées ajoutent un élément d'inquiétude à ce scénario.

L'absence de progrès pour ce qui est d'encourager la création de nouvelles zones exemptes d'armes nucléaires est aussi profondément regrettable. En tant que membre fondateur de la toute première zone internationale exempte d'armes nucléaires dans une partie habitée du monde (Traité de Tlatelolco), le Brésil attache une grande importance à cette question.

Le Brésil souhaitait à la dernière Conférence d'examen du TNP que l'on examine comme il convient plusieurs questions de manière à faciliter la réalisation de l'objectif ultime d'un monde exempt d'armes nucléaires, mais il a été impossible d'examiner de manière appropriée les questions de fond et encore plus de se mettre d'accord sur un document final de fond.

L'exécution de l'engagement sans équivoque en faveur du désarmement nucléaire et de la communication de rapports complets et transparents sur les mesures effectives prises dans le domaine du désarmement nucléaire restent des objectifs inaccessibles.

S'agissant de l'évaluation de l'application du désarmement nucléaire, question que nous devrions examiner ici, les États non dotés d'armes nucléaires, qui constituent l'écrasante majorité des membres présents dans cette salle, ne peuvent prétendre occuper le centre de la scène et rendre compte de mesures prises dans des domaines où ils ne peuvent apporter aucune valeur ajoutée. Nous ne pouvons désarmer ou rendre compte de mesures de désarmement alors que nous avons déjà désarmé.

Espérons cependant que les débats sur la question aideront la Conférence à repérer de nouveaux signes de progrès dans des domaines clefs tels que: i) la présentation de rapports sur l'exécution des engagements pris dans le domaine du désarmement nucléaire (je voudrais ajouter ici que nous considérons que la présentation de rapports n'est pas une mesure de faveur mais une obligation); ii) les mesures additionnelles dans le domaine de la mise hors d'alerte et de la mise hors service; iii) les mesures prises pour favoriser la création de nouvelles zones exemptes d'armes nucléaires; iv) les informations sur l'état de l'exécution des engagements dans le domaine des armements stratégiques et non stratégiques. Ce ne sont là que quelques indications sur le type de travail qui pourrait être fait en matière d'évaluation.

Enfin, ma délégation estime que la transparence dans le partage des informations et la volonté politique devront être utilisées comme des éléments politiques clefs pour nous aider à progresser et devraient guider nos débats au cours des semaines à venir.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie l'Ambassadeur da Rocha Paranhos, du Brésil, pour sa déclaration et pour ses mots aimables adressés à la présidence. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur François Rivasseau, de la France.

M. RIVASSEAU (France): Monsieur le Président, je vous remercie de l'occasion qui nous est donnée d'approfondir ici notre évaluation de la mise en œuvre des engagements pris dans le domaine nucléaire. Au début de notre session annuelle, nous avons été invités à identifier les sujets susceptibles d'être abordés dans le cadre d'un calendrier de débats structurés et approfondis se déroulant tout au long de l'année 2006. En l'absence d'accord sur un programme de travail, cette initiative s'inscrivait dans le prolongement des efforts de la présidence de la Norvège l'été dernier, qui visaient à centrer nos échanges sur des sujets identifiés. Comme je l'ai déjà indiqué ici, ma délégation est prête à participer activement à des échanges approfondis et itératifs sur les principaux sujets identifiés par les membres de cette conférence.

Ma délégation n'a pas de difficultés à venir aujourd'hui encore informer la Conférence du désarmement de son bilan en termes de désarmement nucléaire qui s'inscrit dans le cadre des obligations que nous avons contractées au titre du TNP, en particulier de son article VI.

Nous étions déjà intervenus sur ce thème en 2004, en session informelle, en réponse à l'invitation de la présidence mexicaine. Nous l'avons fait plus solennellement lors de la Conférence d'examen quinquennale du TNP. À cet égard, je signale la diffusion d'une brochure sur l'action de la France à cette occasion. Quelques exemplaires sont encore à disposition des collègues qui n'en auraient pas pris connaissance à l'arrière de cette salle. Pour l'essentiel, les éléments qui figurent dans ce texte demeurent valides.

Nous avons renouvelé cet exposé sous la présidence norvégienne de la Conférence du désarmement en juin 2005 et j'y suis revenu récemment le 7 février dernier.

La session de 2006 de la Conférence du désarmement ne nous fera avancer dans la voie de la recherche d'un accord opérationnel sur le problème du travail que si nous pouvons dépasser les déclarations rhétoriques. Il nous faut éviter de répéter, peut-être pour la quatrième fois ici, des positions bien connues sur un point générique de l'ordre du jour. Il nous faut aller au-delà et c'est ce que je vais m'efforcer de faire. Ce préalable étant posé, je vais rappeler brièvement le cadre dans lequel s'inscrit l'action de la France.

Tout d'abord, cette action s'inscrit dans la ligne de la «position commune» de l'Union européenne à la Conférence d'examen du TNP de mai 2005, qui lie pour l'instant chacun des 25 pays membres de l'Union européenne. C'est dans ce cadre que se situe mon propos.

Notre action s'inscrit aussi dans la mise en œuvre concrète de nos engagements. Nous sommes notamment guidés par le Programme d'action et la résolution que nous avons adoptés lors de la prorogation indéfinie du TNP en 1995. Il n'est pas inutile d'en rappeler les trois principaux points en rapport avec notre débat du jour: la conclusion du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, la négociation du traité d'interdiction de la production future de matières fissiles et la volonté d'aller systématiquement et progressivement de l'avant afin de réduire les armes nucléaires dans leur ensemble et pour le désarmement général et complet. Prometteuse serait pour nous la voie qui identifierait les véritables défis du jour en matière nucléaire. Nous y avons été invités par notre collègue, l'Ambassadeur de la Russie, qui a élargi, dans son discours du 2 février dernier, la portée de son propos aux questions de non-prolifération. En effet, les crises en matière de prolifération nucléaire constituent aujourd'hui un des principaux défis à la sécurité internationale. Au cours des deux dernières décennies, plusieurs États parties au TNP non dotés d'armes nucléaires ont violé leurs

(M. Rivasseau, France)

obligations et développé des programmes nucléaires clandestins. Ne pourrions-nous pas encourager la Conférence du désarmement à jouer pleinement son rôle dans ce domaine? La France, quant à elle, reste pleinement déterminée à poursuivre l'application de l'ensemble des dispositions du TNP et de ses trois piliers (désarmement, non-prolifération et usages pacifiques) et à travailler à son universalité.

Monsieur le Président, si nous nous concentrons sur les propositions sur la table, si nous cherchons à dialoguer, à bâtir la confiance, comme nous y a invités l'Ambassadeur d'Égypte, à réaliser cet effort de synthèse auquel nous avons été appelés au début de notre session, je dirais que, dans le cadre des engagements pris, puisque tel est le thème d'aujourd'hui, un thème a été identifié comme étant le plus mûr et le plus propice au lancement prochain d'une négociation: c'est le traité sur l'interdiction de la production de matières fissiles. Nous considérons que ce traité constitue logiquement la prochaine avancée tangible et concrète à laquelle peut contribuer la Conférence du désarmement s'agissant du désarmement nucléaire. Tel est notre engagement, un engagement non encore tenu à ce jour, mais un engagement pour lequel la France, plus qu'aucun autre État doté d'armes nucléaires, a travaillé.

Lorsqu'en 1995 un accord s'est fait jour sur le lancement de la négociation du traité sur les matières fissiles, la communauté internationale avait deux objectifs en tête. Tout d'abord, sur le terrain du désarmement nucléaire, il s'agissait de geler les arsenaux et de rendre légalement contraignants les moratoires existants et de les généraliser dans le cadre du rapport du Coordonnateur spécial et du mandat y inclus. Ce sont des mots que nous avons l'habitude de répéter. Mais, il y avait un second objectif sur le terrain de la non-prolifération. Il s'agissait de prévenir, dans le cadre d'une démarche identique pour tous, l'accès des États non membres du TNP à une capacité nucléaire militaire. Il s'agissait aussi, comme de récentes expériences en avaient montré la nécessité, de généraliser et de renforcer les contrôles et la vérification de la non-prolifération chez les États non dotés d'armes nucléaires. Nous sommes bien forcés de constater aujourd'hui que le traité sur les matières fissiles ne satisfait que marginalement, que très marginalement, ces attentes en matière de non-prolifération. L'établissement des protocoles additionnels qui, avec le système de garanties généralisées, constituent désormais le standard de la vérification d'une part, et les essais nucléaires en Asie du Sud d'autre part, dessinent un nouveau paysage. La vérification de la non-prolifération s'exerce désormais indépendamment d'un traité sur les matières fissiles. Quant aux États d'Asie du Sud, leur situation relève dorénavant d'une problématique de désarmement nucléaire.

Je résume: le traité sur les matières fissiles apparaît d'abord et surtout comme un traité de désarmement nucléaire face au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. C'est pourquoi je concentre mon propos sur ce point puisque, pour nous, la mise en œuvre de nos engagements de désarmement nucléaire, c'est d'abord et surtout le traité sur les matières fissiles. Vous comprendrez donc aussi pourquoi l'idée, que l'on pouvait peut-être comprendre en 1997, selon laquelle, en sus du traité sur les matières fissiles, l'équilibre à respecter entre désarmement et non-prolifération appelait à la Conférence du désarmement des mesures complémentaires du «cut-off» sur le terrain du désarmement nucléaire, a aujourd'hui perdu sa pertinence. Relique d'une situation qui n'existe plus, la revendication d'un comité spécial sur le désarmement

(M. Rivasseau, France)

nucléaire parallèle à celui sur le «cut-off» n'a plus guère de sens à nos yeux. Son libellé va d'ailleurs au-delà même de ce qui avait été envisagé en l'an 2000.

Nous savons aussi que quelques États ont des réserves durables au lancement de la négociation du traité sur les matières fissiles. Je respecte ces réserves car elles reposent, nous le savons, sur les perceptions de sécurité nationales légitimes. Pour ces États, cette proposition de création d'un comité spécial sur le désarmement nucléaire, de par son caractère de surenchère, conserve un avantage tactique. Je respecte cette approche, mais le vœu que je souhaiterais exprimer ici c'est que le débat sur ce point soit plus transparent. Car c'est par une plus grande franchise, par le respect mutuel et par la confiance que nous devons restaurer entre nous que passe aussi la revitalisation de la Conférence du désarmement. C'est lorsque nous pourrons discuter avec franchise des réserves que le lancement du «cut-off» inspire à certains d'entre nous, pour des raisons respectables, que nous pourrons chercher à les lever. Nous espérons que cette année nous en fournira l'opportunité.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie l'Ambassadeur Rivasseau, de la France, pour sa déclaration et ses suggestions. Je donne maintenant la parole au représentant de l'Australie, M. Craig Maclachlan.

M. MACLACHLAN (Australie) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, comme c'est la première fois que je prends la parole sous votre présidence, je tiens à vous assurer de la coopération sans réserve de ma délégation dans le cadre des efforts que vous ferez pour guider nos travaux. Je voudrais aussi m'associer aux autres intervenants pour reconnaître les efforts considérables faits par votre prédécesseur, l'Ambassadeur Rapacki, et adresser nos condoléances aux familles et aux amis des victimes des tragédies survenues aux Philippines, à Moscou et au Bangladesh.

L'Australie est attachée à la réalisation de l'objectif du désarmement nucléaire par le biais de mesures équilibrées et graduelles. Tous les États ont un rôle à jouer, mais ce sont ceux qui sont dotés d'armes nucléaires qui doivent prendre l'initiative en réduisant la taille de leurs arsenaux. Plusieurs de ces États ont pris des mesures sur la voie du désarmement nucléaire et cela est important.

L'Australie se félicite des mesures concrètes prévues dans le traité START et le Traité de Moscou, ainsi que des réductions unilatérales opérées par d'autres États dotés d'armes nucléaires. Cependant, nous attendons des États dotés d'armes nucléaires qu'ils prennent de nouvelles mesures transparentes et irréversibles sur la voie de l'élimination des armes nucléaires, essentiellement en s'acquittant de la part de marché qu'ils ont conclu au titre du TNP avec les États non dotés d'armes nucléaires.

Ce marché conditionne beaucoup de choses. Cependant, il faut bien comprendre que ce n'est pas le seul marché à sous-tendre le TNP. Il faut aussi mentionner le marché conclu entre les États non dotés d'armes nucléaires pour ne pas chercher à se doter d'armes nucléaires. Ceci est essentiel dans le contexte du TNP et de ses objectifs de non-prolifération. Ceci est aussi vital

(M. Maclachlan, Australie)

pour le désarmement nucléaire parce qu'il ne peut y avoir de monde exempt d'armes nucléaires sans garanties complètes et permanentes de non-prolifération.

Consciente de cette réalité, l'Australie appuie depuis longtemps les efforts faits par tous les États pour favoriser l'établissement d'un cadre propice au désarmement nucléaire. On peut manifestement faire beaucoup plus dans ce domaine.

Un traité sur les matières fissiles renforcerait le désarmement et la non-prolifération en limitant la production de matières fissiles destinées à la fabrication d'armes nucléaires.

L'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires contribuerait au désarmement nucléaire par une interdiction permanente des essais d'armes nucléaires. Les moratoires sur les essais sont les bienvenus, mais ils ne peuvent se substituer au TICE.

Les États peuvent assurer les autres des objectifs pacifiques de leurs programmes nucléaires civils en concluant un protocole additionnel avec l'AIEA. La combinaison d'un accord de garanties généralisées et d'un protocole additionnel représente la norme du TNP en matière de garanties.

L'Australie a été le premier pays à ratifier et appliquer un protocole additionnel, et nous ferons de l'existence d'un tel protocole une condition de la fourniture de matières nucléaires, en consultation avec nos partenaires. Pour réaliser l'objectif du désarmement nucléaire, il est naturel que les États qui possèdent des armes nucléaires jouent un rôle moteur. Mais tous les États ont un rôle à jouer pour veiller à ce que les conditions internationales soient propices à l'élimination durable des armes nucléaires. Dans notre travail au sein de cette instance, nous devons tenir compte de cette réalité si nous voulons mettre au point des mesures efficaces pour faire face aux défis du désarmement nucléaire.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant de l'Australie, M. Maclachlan, de sa déclaration et de sa volonté de coopérer avec moi. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur Mine, du Japon.

M. MINE (Japon) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, comme c'est la première fois que je prends la parole depuis votre accession à cette fonction, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter à ce moment critique où nous donnons suite à l'initiative des six Présidents sur un débat structuré à tenir tout au long de cette année. Les séances de cette semaine tenues sous votre présidence pourraient donner le ton à l'ensemble de l'exercice. Je tiens à cet égard à vous assurer de l'appui sans réserve de ma délégation.

Le Japon a souligné la nécessité d'allonger la durée des mandats des présidents pour pouvoir mener des travaux de fond dans le cadre de la Conférence du désarmement, surtout en l'absence d'accord sur un programme de travail. Vous pouvez donc imaginer tous ce que le Japon attend des efforts coordonnés qui seront faits dans le cadre de l'initiative des six Présidents. Nous sommes convaincus que les résultats des travaux de cette année permettront un retour naturel de la Conférence à une situation normale. Par ailleurs, c'est un honneur pour

(M. Mine, Japon)

moi d'avoir été choisi comme l'un des amis des Présidents. Je peux vous assurer que je m'engage pleinement à m'acquitter de cette tâche pour aider les Présidents de cette année.

Nous faisons face à des défis dans le domaine du désarmement nucléaire. Il est regrettable que la Conférence d'examen du TNP de 2005 n'ait pas réussi à adopter par consensus un document sur les questions de fond et que le Document final du Sommet mondial de 2005 n'ait pas suscité un consensus sur le désarmement ou la non-prolifération nucléaires. Tous les membres de la Conférence du désarmement, instance à participation limitée, doivent unir leurs efforts pour redresser la regrettable situation observée dans le domaine du désarmement nucléaire.

Chacun sait que le Japon attache la plus haute importance au désarmement nucléaire. En tant que seul pays à avoir subi des ravages nucléaires, le Japon est conscient de sa responsabilité morale vis-à-vis de la communauté internationale pour ce qui est de mener une campagne active pour l'élimination totale des armes nucléaires et il a fait des efforts diplomatiques vigoureux pour réaliser cet objectif. Notre position fondamentale sur la promotion du désarmement nucléaire est le mieux reflétée dans les résolutions soumises chaque année depuis 1994 à l'Assemblée générale des Nations Unies et le Japon est convaincu que c'est une approche graduelle et réaliste qui servira le mieux la cause de la promotion du désarmement nucléaire.

L'année dernière, nous avons remanié notre résolution annuelle en utilisant des termes plus énergiques mais plus concis. Cette résolution intitulée «Volonté renouvelée de parvenir à l'élimination totale des armes nucléaires» n'a pas seulement été adoptée par 166 pays, le plus haut chiffre jamais atteint depuis sa soumission, elle a aussi suscité l'appui de pays aux positions diverses. Ceci démontre qu'il existe déjà un terrain d'entente dans la communauté internationale sur des directives spécifiques visant à promouvoir le désarmement nucléaire. Je voudrais mettre l'accent sur quelques-unes d'entre elles dans le contexte de la Conférence du désarmement.

Tout d'abord, les États sont encouragés à prendre de nouvelles mesures conduisant au désarmement nucléaire, comme tous les États parties au TNP se sont engagés à le faire en application de l'article VI du Traité, y compris de nouvelles réductions de tous les types d'armes nucléaires. Depuis l'établissement du TNP, le désarmement nucléaire est devenu une responsabilité fondamentale pour les États dotés d'armes nucléaires. Par conséquent, si ces États ne s'acquittent pas de l'engagement qu'ils ont pris de progresser sur la voie du désarmement nucléaire, la crédibilité du régime établi par le TNP sera gravement affaiblie.

Sur la voie de l'élimination des armes nucléaires, l'application des principes d'irréversibilité, de possibilité de vérification et de renforcement de la transparence est essentielle. Certains progrès ont été réalisés dans le domaine du désarmement nucléaire. Le Japon apprécie vivement le Traité sur la réduction des armements stratégiques offensifs (le Traité de Moscou) et encourage la Russie et les États-Unis à prendre de nouvelles mesures pour qu'il soit pleinement appliqué et à opérer des réductions de leurs armements nucléaires au-delà de ce que prévoit cet instrument. La prochaine Conférence d'examen du TNP se tiendra en 2010, soit deux ans avant le moment où les obligations découlant du Traité de Moscou

(M. Mine, Japon)

devront être exécutées. C'est donc pour les États parties une occasion excellente et venant à point nommé pour examiner les progrès réalisés dans le désarmement nucléaire dans le cadre dudit traité ainsi que les mesures de désarmement nucléaire appliquées par les autres États dotés d'armes nucléaires. En outre, la communauté internationale aimerait que les États-Unis et la Russie concluent d'ici là un nouvel accord imposant des mesures de désarmement nucléaire allant au-delà de celles prévues par le Traité de Moscou. J'espère que les autres États dotés d'armes nucléaires feront des efforts similaires ou intensifieront leurs efforts pour réduire leurs arsenaux nucléaires. Les États dotés d'armes nucléaires doivent réexaminer les engagements qu'ils ont pris aux Conférences d'examen du TNP de 1995 et 2000.

On dit généralement que, depuis le record de plus de 60 000 à la fin des années 80, le nombre de têtes nucléaires a fortement diminué pour arriver au niveau actuel d'environ 20 000. Ce n'est qu'un chiffre estimatif qui peut être corrigé. Cependant, la poursuite de la réduction des arsenaux nucléaires, qui doit conduire à leur élimination totale, est manifestement une nécessité. À cet égard, un renforcement de la transparence dans le processus de désarmement nucléaire est essentiel. Je suis convaincu que la Conférence du désarmement est un cadre qui convient pour donner aux États dotés d'armes nucléaires la possibilité d'informer les membres de cette instance sur les efforts qu'ils font pour réduire leurs arsenaux nucléaires, notamment leurs armes nucléaires stratégiques et non stratégiques.

De même, les États dotés d'armes nucléaires devraient réduire encore plus l'état opérationnel de leurs systèmes d'armes nucléaires de manière à promouvoir la stabilité et la sécurité internationales. En outre, il est essentiel de réduire le rôle des armes nucléaires dans les politiques en matière de sécurité afin de réduire au minimum le risque que ces armes soient un jour utilisées et de faciliter leur élimination complète. À cet égard, j'apprécie le fait que quelques États dotés d'armes nucléaires ont présenté les efforts qu'ils font aujourd'hui dans le domaine du désarmement nucléaire et le fait que la France a présenté sa nouvelle doctrine nucléaire à la séance plénière de la Conférence du désarmement tenue le 7 février. J'espère que les autres États dotés d'armes nucléaires feront de même. Une telle initiative aiderait à promouvoir la transparence en ce qui concerne les politiques nucléaires des États dotés d'armes nucléaires et serait utile pour la Conférence du désarmement.

Deuxièmement, la Conférence du désarmement doit engager les négociations sur un traité relatif aux matières fissiles dès que possible. Comme j'aborderai un autre jour la question de ce traité, je n'entrerai pas dans le détail aujourd'hui. Cependant, je tiens à souligner que ce traité est la mesure juridique multilatérale de désarmement la plus réaliste que l'on envisage en ce moment.

Troisièmement, afin de progresser sur la voie du désarmement nucléaire, il est essentiel d'obtenir la compréhension et l'appui des futures générations ainsi que de la société civile dans son ensemble. Le Japon encourage tous les États à réaliser des activités concrètes pour appliquer, selon qu'il conviendra, les recommandations figurant dans le rapport du Secrétaire général de l'ONU sur la sensibilisation au désarmement et à la non-prolifération, et à échanger volontairement des informations sur les efforts qu'ils ont entrepris à cette fin.

(M. Mine, Japon)

Au cours des 20 dernières années, le Japon a invité, dans le cadre du programme de bourses des Nations Unies plus de 580 fonctionnaires de divers États à se rendre à Hiroshima et Nagasaki. J'espère que ce programme a aidé à faire mieux comprendre la réalité des armes nucléaires. En outre, le Japon parraine, chaque année dans une ville différente depuis 1989, une Conférence des Nations Unies sur les questions de désarmement, donnant ainsi aux experts du désarmement à travers le monde une occasion précieuse d'échanger des vues et de faire mieux comprendre l'importance du désarmement au niveau régional. Par ailleurs, le Japon a invité des experts du désarmement et de la non-prolifération à présenter des exposés à des élèves d'écoles secondaires, à des responsables locaux et à des survivants de la bombe atomique (*hibakusha*). Des échanges d'informations, dans le cadre de la Conférence du désarmement, sur les efforts nationaux et internationaux concernant la sensibilisation au désarmement nucléaire seraient appréciés.

Enfin, je voudrais profiter de l'occasion pour appeler les États qui ne sont pas parties au TNP à y adhérer en qualité d'États non dotés d'armes nucléaires, sans retard ni conditions. En outre, en attendant leur adhésion, je les invite à prendre des mesures pratiques pour appuyer le TNP et à s'abstenir de mener des activités sapant ses objectifs. Si la communauté internationale cessait d'inciter les États membres non parties au TNP à y adhérer, cela pourrait conduire à les reconnaître comme étant de facto des États dotés d'armes nucléaires, ce qui affaiblirait encore plus le régime du TNP. Je suis pleinement conscient que nous sommes en séance plénière de la Conférence du désarmement et non dans le cadre du processus TNP. Cependant, la Conférence du désarmement a créé le TNP et celui-ci est la pierre angulaire du cadre juridique servant à favoriser le désarmement nucléaire.

De même, tous les États qui ne l'ont pas encore fait devraient signer et ratifier le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires dans les plus brefs délais afin qu'il entre rapidement en vigueur, et il est important de maintenir le moratoire existant sur les explosions expérimentales d'armes nucléaires en attendant cette entrée en vigueur. Le Japon a maintes fois appelé instamment les pays pertinents à signer et ratifier le TICE, et il est important que la communauté internationale renforce ses efforts diplomatiques à cet égard.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie l'Ambassadeur Mine du Japon pour sa déclaration et ses mots chaleureux adressés à la présidence. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur Nyunt Maung Shein, du Myanmar.

M. SHEIN (Myanmar) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, comme c'est la première fois que je prends la parole, je tiens à vous féliciter chaleureusement pour votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement. Je suis pleinement convaincu que, sous votre direction sage et éclairée, nos travaux déboucheront sur des résultats fructueux. Je tiens à vous assurer de l'appui sans réserve de ma délégation dans l'exercice de vos responsabilités.

Nous remercions aussi les six Présidents pour les efforts qu'ils ont faits et les initiatives qu'ils ont prises pour nous diriger vers un accord sur le programme de travail de la Conférence.

(M. Shein, Myanmar)

Je voudrais tout d'abord dire que ma délégation s'associe à la déclaration sur le désarmement nucléaire faite aujourd'hui par le représentant de l'Iraq au nom du Groupe des 21.

Le début de nos séances plénières structurées et ciblées visant à examiner plus avant les points de l'ordre du jour arrive à point nommé. Ma délégation estime que le désarmement nucléaire reste la priorité absolue dans l'ordre du jour international en matière de maîtrise des armements et de désarmement. Nous sommes heureux que nos débats d'aujourd'hui soient axés sur le désarmement nucléaire.

Je vais maintenant rappeler la position que nous avons adoptée depuis longtemps sur le désarmement nucléaire.

Le Myanmar a toujours attaché la plus grande importance au désarmement et à la non-prolifération nucléaires. Il est fermement convaincu que la persistance d'armes nucléaires entraîne les plus grands dangers pour l'humanité et la survie de la civilisation. Nous avons la conviction que la meilleure protection et la seule qui soit véritablement efficace contre une catastrophe nucléaire est l'élimination complète de ces armes menaçantes.

Nous devrions donc appeler les États membres, en particulier ceux qui sont dotés d'armes nucléaires, à réaffirmer leur attachement à l'objectif que constitue l'élimination totale des armes nucléaires. Nous appuyons l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice selon lequel il existe une obligation de poursuivre de bonne foi et de mener à terme des négociations conduisant au désarmement nucléaire dans tous ses aspects, sous un contrôle international strict et efficace.

Tout en se félicitant du rôle important des négociations bilatérales entre États dotés d'armes nucléaires dans le domaine du désarmement nucléaire, la Conférence devrait rapidement engager des négociations multilatérales dans ce même domaine en raison de la nature mondiale du problème.

Dans ce contexte, nous appelons à la création rapide d'un comité spécial du désarmement nucléaire dans le cadre de la Conférence du désarmement et à l'engagement de négociations multilatérales sur un programme échelonné de désarmement nucléaire conduisant à l'élimination totale de ces armes.

C'est pourquoi ma délégation appuie sans réserve la proposition du Groupe des 21, telle qu'elle a été publiée sous les cotes CD/1570 et CD/1571, sur le programme de travail et un projet de décision et de mandat pour la création d'un comité spécial du désarmement nucléaire.

Nous sommes conscients du fait que le désarmement nucléaire et la non-prolifération nucléaire sont interdépendants et se renforcent l'un l'autre. Il faudrait donc maintenir les régimes efficaces de désarmement nucléaire et de non-prolifération nucléaire de manière durable, équilibrée et cohérente. Un processus systématique et progressif de désarmement nucléaire est de fait une condition préalable nécessaire pour renforcer et appliquer efficacement la non-prolifération nucléaire.

(M. Shein, Myanmar)

Selon nous, les États dotés d'armes nucléaires devraient honorer l'engagement sans équivoque qu'ils ont pris à la Conférence d'examen du TNP de 2000 d'éliminer totalement leurs arsenaux nucléaires. La volonté de s'acquitter de cet engagement sans équivoque doit encore être démontrée par la pleine application des 13 mesures pratiques, ainsi qu'indiqué dans le Document final.

Consciente de la priorité et de l'importance du désarmement nucléaire pour la communauté internationale, ma délégation présente, année après année, depuis 1995, un projet de résolution sur le désarmement nucléaire à l'Assemblée générale des Nations Unies. Notre résolution jouit d'un large appui de la part des coauteurs faisant partie des pays non alignés. En outre, la résolution a été adoptée par l'Assemblée générale à sa soixantième session par une majorité de près de deux tiers, ce qui témoigne de la force des sentiments de la majorité des États membres sur cette question. Malheureusement, aucun progrès substantiel n'a été fait jusqu'ici dans l'application du désarmement nucléaire.

Cette année, nous continuerons à présenter notre résolution et nous nous associerons à tous les États membres qui, comme nous, sont déterminés à éliminer totalement les armes nucléaires.

Nous vivons dans un monde affecté par des problèmes de sécurité qui menacent l'existence même de toute l'humanité. Ces menaces ne peuvent être éliminées par une seule nation. Il est impératif que nous redoublions d'efforts concertés pour faire face à ces défis et trouver les moyens de les relever.

Vous vous rappelez sans doute que la première session de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement en 1978 a clairement indiqué que la priorité en matière de négociations sur le désarmement serait les armes nucléaires. Dans la Déclaration du Millénaire des Nations Unies, il a été décidé de lutter pour l'élimination des armes de destruction massive, en particulier les armes nucléaires. Compte tenu des conditions internationales actuelles en matière de sécurité, il faudrait accorder la priorité au désarmement nucléaire.

Nous sommes de fait déçus par l'échec de la Conférence d'examen du TNP de 2005, qui n'a pas obtenu de résultats substantiels en mai de l'année dernière. Nous sommes aussi déçus par le manque de références au désarmement nucléaire et à la non-prolifération nucléaire dans le document issu de la séance plénière de haut niveau de la soixantième session de l'Assemblée générale. Ceci pourrait manifestement être interprété comme un manque de volonté politique des grandes puissances mais non comme un manque d'intérêt de la communauté internationale dans son ensemble pour cette question vitale.

Nous espérons que, grâce aux efforts concertés des six Présidents, la Conférence commencera bientôt ses travaux de fond pendant la session de 2006. Nous souhaitons réaffirmer que nous sommes prêts à participer de manière constructive à tout effort visant à parvenir à un accord sur un programme de travail. Nous souhaitons aussi appeler tous les États membres à faire preuve au maximum de souplesse et de volonté politique pour atteindre nos objectifs communs.

(M. Shein, Myanmar)

Réaffirmons donc notre ferme engagement en faveur du multilatéralisme dans le domaine du contrôle des armements et du désarmement.

Avant de conclure, je tiens à féliciter une fois encore les six Présidents pour les initiatives qu'ils ont prises et le calendrier des séances plénières structurées et ciblées qu'ils ont établi tout en renforçant les efforts concertés visant à trouver un accord sur un programme de travail.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie l'Ambassadeur Shein, du Myanmar, pour sa déclaration et ses mots aimables adressés à la présidence et aux six Présidents. Je donne maintenant la parole au représentant des États-Unis d'Amérique, M. Thomas Cynkin.

M. CYNKIN (États-Unis d'Amérique) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter pour votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement et de vous assurer de notre coopération sans réserve et de notre appui constant. Je voudrais aussi, par votre intermédiaire, transmettre nos sincères condoléances à ceux qui ont souffert lors des tragédies survenues récemment au Bangladesh, aux Philippines et en Russie.

Je dois aussi vous communiquer une triste nouvelle: notre ami Ed Cummings est décédé hier matin au Bethesda Naval Hospital à Washington à la suite de complications d'un cancer du pancréas. Je sais que beaucoup d'entre vous le connaissaient. Il a longtemps été avocat au Bureau du Conseiller juridique du Département d'État des États-Unis. Il a exercé les fonctions de conseiller juridique à la Mission de Genève pendant de nombreuses années et, dans le contexte de la Convention sur certaines armes classiques, il est venu ici de nombreuses fois pour traiter de questions relatives au droit de la guerre, dont il était l'un des éminents experts. Son approche constamment positive, encourageante et interactive a été une source d'inspiration. Il nous manquera.

Je voudrais maintenant passer au thème du désarmement nucléaire. L'Ambassadeur Loshchinin a parlé avec beaucoup d'éloquence de nos efforts communs visant à réduire les menaces. Je commencerai par aborder ce point très brièvement. Je voudrais juste vous faire une présentation très factuelle en faisant observer que, depuis 1992, les États-Unis ont dépensé plus de 9 milliards de dollars pour l'assistance aux États de l'ex-Union soviétique en matière de non-prolifération et de réduction des menaces. Grâce à cette assistance, le nombre de têtes nucléaires stratégiques déployées a diminué de plus de 6 000, 1 000 missiles balistiques ont été éliminés et 600 missiles nucléaires air-sol, 126 bombardiers et 27 sous-marins équipés de missiles balistiques ont été détruits. Il convient aussi de noter que les dirigeants du G-8, dans le cadre du Partenariat mondial contre la prolifération des armes de destruction massive et des matières connexes, se sont engagés en 2002 à mobiliser 20 milliards de dollars au cours des 10 prochaines années pour des projets connexes, initialement en Russie. L'engagement financier des États-Unis est de la moitié de ce montant, soit 10 milliards de dollars.

Je poursuis avec quelques observations sur nos propres programmes de désarmement nucléaire. Je pense que les faits sont là, mais, dans l'intérêt de la transparence, je vais les énumérer.

(M. Cynkin, États-Unis d'Amérique)

Premièrement, les États-Unis ont démantelé plus de 13 000 armes nucléaires depuis 1988. Quand le traité START a été signé en 1991, les États-Unis et la Russie avaient chacun déployé plus de 10 000 têtes stratégiques. Les deux pays avaient réduit ce niveau à moins de 6 000 en décembre 2001. Le nombre des têtes stratégiques déployées opérationnellement par les États-Unis et la Russie sera encore abaissé à un niveau compris entre 1 700 et 2 200 d'ici le 31 décembre 2012, comme les Présidents Bush et Poutine l'ont décidé par le Traité de Moscou de 2002. Lorsque les réductions prévues par le Traité de Moscou auront été opérées, les États-Unis ne conserveront qu'environ un cinquième des têtes nucléaires stratégiques qui étaient déployées en 1991.

Le stock nucléaire global des États-Unis diminue dans le même temps. Je voudrais ajouter qu'il s'agit d'un processus continu et que les chiffres réels pourraient maintenant être en fait plus faibles que ceux que j'ai indiqués. Je m'en excuse. En mai 2004, le Président Bush a approuvé un plan visant à réduire le stock de près de la moitié par rapport à 2001. À la fin de 2012, le stock des États-Unis n'aura jamais été aussi bas depuis plusieurs décennies. On notera que le stock a été réduit de près de quatre fois depuis la fin de la guerre froide.

Au total, les armes nucléaires non stratégiques des États-Unis dans le cadre de l'OTAN ont diminué de près de 90 % depuis la chute du mur de Berlin. Le nombre de systèmes d'armements nucléaires non stratégiques des États-Unis est passé de 13 à 2 dont l'un n'est pas déployé dans les circonstances normales. Il convient de noter que les navires de surface de la marine des États-Unis ne sont plus équipés d'armes nucléaires. En 1991, l'OTAN a basé cinq types différents d'armes nucléaires des États-Unis sur son sol. Il ne reste plus qu'un type de ces armes en Europe aujourd'hui. Les sites de stockage d'armes nucléaires non stratégiques en Europe ont été réduits de 80 %. En 2003, les États-Unis, conformément aux initiatives nucléaires présidentielles de 1991, ont démantelé les 3 000 têtes nucléaires tactiques, obus d'artillerie, têtes de systèmes de missiles à courte portée et grenades anti-sous-marins de la marine qui restaient.

Il convient aussi de noter que, dans le cadre de nos réductions des systèmes de vecteurs nucléaires, les États-Unis ont éliminé depuis la fin de la guerre froide 1 032 lanceurs de missiles balistiques stratégiques, 350 bombardiers lourds et 28 sous-marins équipés de missiles balistiques. Ces réductions se poursuivent aujourd'hui. Au cours des dernières années, quatre sous-marins supplémentaires ont été retirés du service stratégique et leurs missiles balistiques ont été retirés.

À l'automne dernier, dans le cadre de la Première Commission, lorsque les États-Unis ont annoncé qu'ils désactivaient leurs missiles balistiques intercontinentaux Peacekeeper, une seule délégation a accusé réception de ce fait. C'était la délégation du Bangladesh et nous lui en sommes reconnaissants. Aucune autre délégation dans cette salle n'a décidé de le faire la même chose et, sans vouloir formuler de critiques, je pense que cela témoigne du fait que nous continuons malheureusement à entendre beaucoup de paroles creuses sur la faiblesse des progrès réalisés alors que ceci est contraire à la réalité. Le fait est que ma délégation se félicite des engagements et des débats sans réserve sur le désarmement nucléaire, précisément parce qu'une analyse objective des faits devrait amener à conclure que le bilan des actions menées dans le

(M. Cynkin, États-Unis d'Amérique)

domaine du désarmement nucléaire par les États-Unis au cours des 20 dernières années est enviable.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant des États-Unis d'Amérique, M. Cynkin, pour sa déclaration et ses mots aimables adressés à la présidence. Il n'y a pas d'autres orateurs inscrits sur ma liste pour la séance plénière de ce matin. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole à ce stade? Je donne la parole au représentant d'Israël.

M. LEVANON (Israël) (traduit de l'anglais): Je voudrais tout d'abord, au nom de la délégation et en mon nom propre, adresser nos plus sincères et profondes condoléances après le décès de Ed Cummings. Nous le regretterons. Je demande au représentant des États-Unis de bien vouloir transmettre nos condoléances à sa famille.

Je serai bref parce que je n'étais pas censé prendre la parole à ce stade, mais les multiples informations inexactes données par le premier orateur, le représentant de la République arabe syrienne, à la séance de ce matin, m'obligent à clarifier certains faits.

L'affirmation de ce distingué représentant sur l'opposition répétée d'Israël à la création d'une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient est inexacte et contraire à la réalité.

Je tiens à rappeler à cette auguste instance que, chaque année, Israël s'associe au consensus international en faveur de la création d'une telle zone. Dans toutes nos déclarations et notamment dans celle que j'ai faite lors du débat général de la Première Commission à l'automne dernier, j'ai indiqué en détail les conditions à réunir pour créer une telle zone. Donc, comme je l'ai dit, nous clarifions et présentons la position d'Israël sur cette question particulière.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie l'Ambassadeur d'Israël, M. Itzhak Levanon. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur de la République arabe syrienne, M. Bashar Ja'afari.

M. JA'AFARI (République arabe syrienne) (traduit de l'arabe): Excusez-moi de prendre la parole une fois de plus, mais il semble que, chaque fois que nous tentons de faire la lumière sur le problème qui affecte réellement notre région, nous devons faire face à l'affirmation répétée d'Israël selon laquelle nos informations sont inexactes. Le fait est que je ne dis pas qu'Israël refuse d'établir une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient; c'est la communauté internationale qui le dit. Un énorme arsenal de résolutions internationales a été adopté à New York par notre Conférence à Genève et à l'AIEA. Les multiples résolutions adoptées ne sont pas des résolutions syriennes, arabes ou moyen-orientales. Leur objectif n'est pas seulement de dénoncer l'attitude d'Israël dans une situation particulière, mais aussi de protéger la sécurité et la stabilité de nos peuples et des États de la région.

J'ai dit que les armes nucléaires d'Israël constituent une menace, pas seulement pour les pays de la région, mais aussi pour la sécurité d'Israël lui-même. L'affirmation selon laquelle Israël s'est associé au consensus international sur la création d'une zone exempte d'armes de

(M. Ja'afari, Rép. arabe syrienne)

destruction massive au Moyen-Orient n'est pas seulement inexacte, elle est fallacieuse. Aucune condition préalable ne doit être posée par un État pour accepter de classer parmi les priorités le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Comment un État peut-il dire: «Je suis favorable à la création de zones exemptes d'armes de destruction massive, mais sous mes propres conditions»? La condition la plus importante pour Israël est que ses armes nucléaires restent entre ses mains. Ces armes sont financées et appuyées par de nombreuses puissances qui affirment être favorables au désarmement nucléaire. En revanche, d'autres États de la région ne peuvent même pas acquérir les moyens d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Telles sont les conditions.

Israël dit aussi que la création d'une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient est liée au processus de paix. Il s'agit encore d'une affirmation inexacte visant à induire en erreur l'opinion publique internationale. Au Sommet de Beyrouth en 2002, tous les États arabes ont dit qu'ils appuieraient une paix juste et globale et l'initiative arabe a suscité l'appui de toute la communauté internationale; la seule partie à l'avoir rejetée est Israël.

Avant de conclure, je voudrais juste rappeler un incident. Au moment même où le Sommet de Beyrouth adoptait l'initiative arabe pour la paix, alors que les Présidents et Rois des États arabes n'avaient pas encore quitté Beyrouth, Israël a attaqué Djénine et s'est livré à un horrible massacre dans cette ville palestinienne. Je prie le représentant d'Israël de ne pas m'obliger à parler à nouveau de cette question parce que nous avons beaucoup à dire sur la façon dont Israël induit en erreur l'opinion publique internationale.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie l'Ambassadeur Ja'afari, de la République arabe syrienne, de sa déclaration.

M. LEVANON (Israël) (traduit de l'arabe): Je ne crois pas que la Conférence du désarmement soit le cadre qui convienne pour aborder les questions politiques. Je prie le représentant de la Syrie de s'en abstenir. Je n'ai pas parlé de conditions, mais de circonstances.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je vous remercie, Monsieur l'Ambassadeur. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole? Ce ne semble pas être le cas.

Nos travaux sont ainsi achevés pour ce matin. La prochaine séance plénière de la Conférence se tiendra cet après-midi à 15 heures dans la Salle du Conseil et sera consacrée au même thème: «Évaluation de la réalisation du désarmement nucléaire».

La séance est levée à 12 h 35.
